

senté par un conservateur dans cette Chambre, l'honorable monsieur Abbott. A chaque élection ce district électoral a eu voyé un député par une petite majorité à la Chambre des Communes, et si le gouvernement a fait des efforts pour empêcher ce comté d'aller aux *grits*—j'emploie le mot avec intention, parce que l'honorable chef de l'opposition s'est servi du mot *tory* sans épargner ce côté-ci de la Chambre—si le gouvernement craignait—comme il avait raison d'ailleurs—de voir le comté d'Argenteuil lui échapper, vu les faibles majorités qu'il donne toujours, il aurait dû nommer un officier rapporteur à la place de celui qui exerçait ces fonctions aux dernières élections. Mais le gouvernement ne changera pas la coutume reconnue dans ce comté. Dans ce comté l'officier-rapporteur est un *grit* notoire, et cependant on lui a conservé sa place en dépit de son titre de libéral, et en dépit du fait que ce comté donne toujours au député qu'il envoie en cette Chambre une faible majorité variant de 4 à 100 voix sur 3,000. Le gouvernement a-t-il agi frauduleusement dans ce cas ? Non ; il a laissé l'officier qui est là depuis plusieurs années. Ainsi donc je dois anéantir l'assertion faite par l'honorable député de Bothwell, pour ce qui est d'Argenteuil. Mais il est un autre point plus important à cette question. Il était bien connu du gouvernement que M. Abbott était sur le point d'abandonner sa position comme membre de cette Chambre, ou, du moins, qu'il ne ferait aucun appel aux électeurs d'Argenteuil. Je suis convaincu que ce fait était parfaitement connu du gouvernement longtemps avant la nomination de l'officier-réviseur. Cependant le gouvernement n'a pas jugé à propos d'agir, ni n'a agi de la manière basse et indigne dont parlent les honorables membres de la gauche. Le gouvernement ne savait-il pas que c'est très peu sage et dangereux de changer de chevaux en traversant un torrent ? Oui certainement, et il devait savoir que c'était le temps pour les libéraux de faire un effort suprême pour reprendre le comté d'Argenteuil. Malgré tout cela le gouvernement a-t-il agi d'une manière frauduleuse, a-t-il placé un partisan pour ses intérêts ? Non, il laissa l'ancien officier, qu'il savait être un libéral avancé.

Pour ce qui est de la déclaration du plus vieux des députés d'Halifax, le reproche qu'il fait parce qu'il n'a pas été *gazetté* plus tôt, je ne puis croire à l'idée qu'il a été maltraité, car l'officier-rapporteur du comté d'Argenteuil a fait rapport de mon élection le 2 mars, et mon nom n'a paru dans la *Gazette Officielle* que le 19 mars, bien que je fusse connu comme un *tory*. Maintenant le nom du député senior d'Halifax a été publié le 19, son rapport ayant été fait le 4, quel droit a-t-il plus que moi de se plaindre ? Aucun. La position des honorables membres de la gauche me paraît ressembler beaucoup à la position qu'occupait leur parti après les élections, dans le comté que j'ai l'honneur de représenter. Les libéraux avaient fait leurs calculs promptement et d'une manière sûre, ils étaient convaincus que leur candidat, mon adversaire, allait être élu par 450 voix de majorité, et je suis certain que cet homme en constatant que j'avais presque la moitié de cette majorité, n'a pas été plus désappointé que ne le sont les honorables membres de l'opposition de ne pas se voir sur les banquettes du Trésor aujourd'hui. Je ne dois pas oublier que l'honorable chef de l'opposition a saisi l'occasion, à raison ou à tort, de nous faire un petit discours le jour de l'élection de l'Orateur. J'ai eu l'honneur de représenter une circonscription municipale, mais je n'avais pas l'idée que de semblables procédés eussent été introduits de la Chambre des Communes. J'avais pensé mieux que cela de la manière d'agir des membres de cette Chambre. Je croyais, en venant ici, que l'on consacrerait notre temps à légiférer, et c'est réellement étonnant d'avoir des commis, des gens pour nous servir, pendant que nous jouons, car je crois que depuis cinq heures après-midi jusqu'à présent, dix heures, nous n'avons fait rien autre chose que de jouer. Nous parlons pour passer le temps. Il est une cour où cette question sera réglée. Le chef de

M. WILSON (Argenteuil)

l'opposition nous a dit qu'il valait autant être ici que de rester dans nos hôtels ou maisons de pension, perdant notre temps. J'en doute, car dans nos hôtels au moins, nous ne nous exposons pas au ridicule et à la critique de la presse canadienne en général.

Si le cri de guerre tory, mentionné par ce dernier, a été employé contre lui dans cette campagne électorale, il y a eu contre moi, dans mon élection, un cri de guerre non moins puissant. J'ai eu à traiter une question très délicate, et le cri de guerre contre moi n'a pas toujours été le même. J'ai eu à combattre l'affaire Riel, et cette affaire a été soulevée par le parti représenté par les honorables membres de la gauche. Ma lutte eût été moins vive, mais cette question fut soulevée par qui ? Par le parti que dirige l'honorable chef de l'opposition. Cette question Riel a été soulevée, mais elle a produit peu d'effet. Car l'effet produit d'abord a eu aussitôt sa contre-partie. Je n'en parlerai pas davantage. L'honorable chef de l'opposition a dit que ce cri de guerre, comme tous les autres cris, s'est éteint.

M. BLAKE : Je demande l'application du règlement. Je n'ai pas interrompu l'honorable monsieur, qui est un nouveau député, quand il a enfreint le règlement que vous avez fait valoir il n'y a pas longtemps, en ne permettant pas de préciser les faits au sujet des officiers-rapporteurs. Cette règle, je le présume, s'applique à la bonne conduite des officiers rapporteurs aussi bien qu'à leur mauvaise conduite. Je ne l'ai pas interrompu, non plus, quand, contrairement au règlement, il a mentionné un débat antérieur en se servant d'expressions que son ignorance de la pratique parlementaire peut seule excuser ; mais quand il dénature mes observations, je crois devoir demander l'application du règlement, attirer votre attention sur ses remarques, et vous demander de le contenir, à moins que la permission de lui répondre me soit accordée.

M. L'ORATEUR : L'honorable député d'Argenteuil voudra bien se rappeler qu'il n'est pas permis, d'après les règlements de cette Chambre, de mentionner un débat qui a eu lieu sur une autre motion déjà discutée, et je lui demanderai de ne mentionner aucun de ces débats déjà clos.

M. WILSON (Argenteuil) : Je suis très heureux d'être corrigé, et j'étais certain d'avance de l'être deux ou trois fois avant de reprendre mon siège. Je suis réellement heureux de n'avoir été corrigé qu'une seule fois. La conduite des honorables membres de la gauche, en traduisant à la barre de la Chambre les rapports d'élection, et les officiers-rapporteurs ne leur fera aucun bien. Cette conduite n'aura d'autre effet que de lier plus étroitement à la droite plusieurs membres vacillants. Et pourquoi ? Parce que la question soulevée par eux n'est pas sérieuse. Il est impossible de trouver dans les deux partis politiques des hommes impartiaux. Qui nommerions-nous pour être officiers-rapporteurs ? Nommerions-nous des hommes qui n'ont aucune opinion politique ? Seraient-ils des hommes capables de remplir une position de ce genre, s'ils étaient incapables de se prononcer sur l'un ou l'autre parti ? Je dis que non. Nous ne pouvons trouver de tels hommes dans la Confédération. Ils doivent être ou conservateurs, ou réformistes. Le parti auquel j'appartiens voudrait-il se rendre coupable d'un tel acte de suicide en choisissant pour être officiers-rapporteurs, des hommes qui seraient connus comme partisans des chefs de la gauche ? Je remercie la Chambre de m'avoir écouté si patiemment lorsque je ne suis qu'à mon début dans la politique fédérale.

M. DALY : La Chambre me permettra, peut-être, de faire quelques observations en réponse à un honorable député, qui a mentionné la question des certificats dont on s'est servi dans Selkirk. Vu que le temps pour contester mon élection a expiré, mardi dernier, je ne savais pas qu'il y eût rien contre moi, ou qu'aucun acte, commis par moi ou par mon agent, pût annuler mon élection. Il n'y a aucun doute